

Le 11 mars 2009

Dest. : Monsieur Kevin Lynch
Greffier du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet
Édifice Langevin
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3

Objet : **Pétition de Bell Aliant et de Bell Canada auprès de la gouverneure en conseil afin de faire modifier la décision de télécom CRTC 2008-117, Demande de Cybersurf Corp. concernant des exigences relatives à une vitesse équivalente à l'égard de services Internet de gros, et de faire annuler l'ordonnance de télécom CRTC 2009-111, Demande de Cybersurf liée à la mise en œuvre de la décision de télécom 2008-117 en ce qui concerne les exigences relatives à une vitesse équivalente**

Monsieur,

1. En vertu du paragraphe 12(1) de la *Loi sur les télécommunications*, Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant) et Bell Canada (collectivement, les entreprises) déposent la pétition ci-jointe auprès de la gouverneure en conseil afin de faire modifier la décision de télécom CRTC 2008-117, *Demande de Cybersurf Corp. concernant des exigences relatives à une vitesse équivalente à l'égard de services Internet de gros* (décision 2008-117) datée du 11 décembre 2008 et de faire annuler l'ordonnance de télécom CRTC 2009-111, *Demande de Cybersurf liée à la mise en œuvre de la décision de télécom 2008-117 en ce qui concerne les exigences relatives à une vitesse équivalente* (ordonnance 2009-111) datée du 3 mars 2009.

2. Plus précisément, les entreprises demandent que la gouverneure en conseil annule l'ordonnance 2009-111 dans son intégralité et modifie les exigences stipulées aux paragraphes 22, 24 et 25 de la décision 2008-117 dans la mesure où elles s'appliquent à l'exigence consistant à fournir des services de gros à des vitesses équivalentes à celles des services Internet de détail des entreprises offerts sur les installations d'accès de la prochaine génération à « fibre jusqu'au nœud » des entreprises.

Bell Aliant Communications régionales, s.e.c.
Denis Henry
19^e étage
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2C4

Téléphone : 613 785-6361
Télécopieur : 613 560-0472
regulatory@bell.aliant.ca

Bell Canada
Mirko Bibic
19^e étage
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2C4

Téléphone : 613 785-0615
Télécopieur : 613 560-0472
bell.regulatory@bell.ca

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé par D. Henry]

[Original signé par M. Bibic]

Denis E. Henry

Bell Aliant
Vice-président – réglementation et affaires
gouvernementales et chef de la protection des
renseignements personnels

Mirko Bibic

Bell Canada
Premier vice-président – affaires
réglementaires et gouvernementales

Pièces jointes

c. c. L'honorable Tony Clement, ministre de l'Industrie
M. Robert Morin, secrétaire général, CRTC
Mme Helen McDonald, sous-ministre adjointe, Spectre, technologies de l'information et
télécommunications
M. Jean-Pierre Blais, sous-ministre adjoint, Affaires culturelles
En format électronique à telecom@ic.gc.ca

DP/vh

*** Fin du document ***